

## I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 2 2018

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire**.

## II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 235 712	313 433,95	<b>71 895</b>
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 814 590	826 040	<b>- 75 200</b>
Gestion des crues et des étiages, modernisation	717 400		<b>3 305</b>
Gestion administrative de la redevance	34 100		
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>5 801 802</b>	<b>1 139 473,95 €</b>	<b>0</b>

Les dépenses de ce budget sont totalement financées par redéploiements de crédits suite à l'attribution du marché vanne wagon à un coût moins élevé, au report de l'expertise de la VS2 et à la mobilisation du compte « dépenses imprévues » pour 30 k€.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit de l'inscription de crédits pour la consommation électrique (32 k€), l'entretien des espaces verts (15 k€), une étude mécanique sur le guidage vanne du Chapeauroux (10 k€), une consultation d'architecte pour des travaux sur la façade et le bardage de la tour de prise (10 k€) et une étude de charge de la passerelle de la tour de prise (5 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit de l'inscription de crédits pour le lancement, en application de la nouvelle réglementation, d'une étude de dangers sur l'aménagement hydraulique (60 k€), le traitement des embâcles (20 k€), des prestations de maintenance courante (20 k€), ainsi que de la bathymétrie amont et aval (3,2 k€).

Pour ce qui est de la gestion des crues et des étiages, modernisation, il s'agit de l'inscription de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (mobilisation de reliquats de crédits en lieu et place de contribution nouvelle).

## Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2
SAGE Allier aval	454 162		
SAGE Cher amont	100 935		
SAGE Cher aval	133 350		
SAGE Loir	198 740		
SAGE Loire amont	201 461		
SAGE Loiret	112 950		<b>75 000</b>
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 103		
SAGE Sioule	84 383	5 070	
SAGE Yèvre Auron	142 242		
SAGE Haut-Allier	207 983	0	
Contrat territorial Val d'Allier	153 242		
Contrat territorial Val de Cher	89 675		<b>- 30 000</b>
Continuité et restauration des milieux naturels	32 795		<b>80 000</b>
Reliquats de contribution SAGE			<b>29 000</b>
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>1 947 021</b>	<b>5 070</b>	<b>154 000</b>

Il s'agit, d'une part, d'un retrait de 30 k€ (non réalisation d'un suivi migrateurs lamproie/anguille), d'autre part, de l'inscription de crédits pour une étude géotechnique sur des ouvrages sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire (80 k€), la réalisation de la phase 2 des assises du Loiret (75 k€) et les reliquats de contribution SAGE (29 k€).

## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2
Fonctionnement administratif général	886 129	114 996,58	<b>26 375</b>
Locaux	41 296	9 000	
Communication	123 000	18 000	
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>1 050 425</b>	<b>141 996,58</b>	<b>26 375</b>

Il s'agit de l'inscription de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (mobilisation de reliquats de crédits en lieu et place de contribution nouvelle), à hauteur de 20 k€, et le renouvellement des garanties de l'infrastructure informatique, pour 6 k€.

## Décision modificative n°2 2018

### Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	6 575			6 575
Total de la section de fonctionnement	173 800	6 575	180 375	
<b>Total du budget principal</b>	<b>180 375</b>	<b>6 575</b>	<b>180 375</b>	<b>6 575</b>
	<b>186 950</b>		<b>186 950</b>	

### Budget annexe

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 63 400			- 63 400
Total de la section de fonctionnement	63 400	- 63 400		
<b>Total du budget annexe</b>	<b>0</b>	<b>- 63 400</b>		<b>- 63 400</b>
	<b>- 63 400 (1)</b>		<b>- 63 400 (1)</b>	

(1) Ecriture d'équilibre de section la section investissement et fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative principal et annexe pour 2018 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 – Budget principal
- Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 – Budget annexe